



Publié le 18/12/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 16 décembre 2020

Délibération n° 2020-174

**ASSOCIATION DE PREFIGURATION TARMAQ : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION -
AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHI, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNES PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR

ABSENT : 1

Madame, Monsieur : Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC

Monsieur Thierry TRIJOLET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, Grands projets urbains, Habitat, Patrimoine, Politique de la ville, rappelle à l'Assemblée que la ville a adhéré à l'association de préfiguration TARMAQ à l'occasion du conseil municipal du 16 juillet 2020.

Le projet TARMAQ consiste à créer, sur Mérignac, la future cité des savoirs aéronautiques et spatiaux. Ce projet a pour ambition d'être demain un lieu **hybride de diffusion, d'acquisition, de conservation, de transmission des savoirs**. TARMAQ est un projet destiné à accompagner les mutations de la filière aéronautique et spatiale, dans un contexte d'évolutions technologiques et de transition écologique.

TARMAQ sera avant toute chose un lieu de formation pour accompagner les acteurs industriels du territoire dans la formation aux nouveaux métiers de l'aéronautique et du spatial. La prise en compte du contexte écologique et climatique sera au coeur de la feuille de route de Tarmaq avec l'objectif de développer des compétences permettant de rendre la filière industrielle plus vertueuse (déconstruction, recyclage, motorisation faiblement émettrice, réduction des nuisances sonores, etc.).

Au-delà de la formation, TARMAQ comptera aussi 3 autres volets qui se déploieront progressivement, au cours de l'avancée du projet :

- Conservation du patrimoine historique aéronautique et spatial régional,
- Mise en valeur des innovations portées par les PME et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) régionales du secteur,
- Acculturation et sensibilisation du plus grand nombre à l'aéronautique et au spatial afin de susciter les vocations de demain (médiation scientifique, etc.).

Le secteur aéronautique regroupe plus de 10 000 emplois sur la ville et va sortir profondément transformé de la crise. Le secteur aéronautique devra également profondément réduire son impact environnemental sur l'ensemble de la chaîne de valeurs : conception des avions, exploitation, maintenance, démantèlement. La résilience du secteur passera nécessairement par cette transformation qui est déjà en cours depuis plusieurs années. La neutralité carbone est l'objectif poursuivi par toute l'industrie qui investit dans des programmes d'innovation technologique tels que Clean Sky (6 milliards d'euros d'investissements depuis 2008, financés à parts égales par l'industrie et l'Union européenne), contribuant à réduire les émissions de CO2 de 20% à chaque nouvelle génération d'avion.

Cette transformation industrielle se fera au travers de ruptures technologiques dont TARMAQ se fera la vitrine. Ces innovations, demain, pourront infuser vers d'autres industries (ferroviaire, navale, etc.), faisant émerger de nouveaux métiers et de nouvelles filières. Tarmaq accueillera rapidement un premier chantier d'insertion (30 stagiaires) pour amorcer une offre de formation pérenne dédiée à la déconstruction des avions, filière d'avenir pour traiter les avions en fin de vie (recyclage, valorisation de matériaux, etc.).

En lançant dès maintenant un projet ambitieux, conçu pour accompagner la filière régionale dans cette mutation, les collectivités démontrent leur soutien pour aujourd'hui et pour demain à une filière économique régionale historique en pleine mutation.

Quelle qu'en soit la forme, il faut anticiper le redémarrage de la filière et imaginer notamment les formations nouvelles, continuer à attirer les talents pour avoir des profils opérationnels à 5 ans. L'un des risques majeurs pour l'aéronautique régionale est qu'elle soit confrontée à une perte massive de compétences et de savoir-faire, liée à la possible réduction des effectifs à l'avenir, à l'image de ce qu'a connu l'aéronautique lors de la décennie précédente, suite à la crise économique de 2008.

La filière aéronautique et spatiale est profondément ancrée en Nouvelle-Aquitaine et particulièrement à Mérignac depuis le temps des pionniers. S'appuyer sur cette épopée permet aussi de démontrer les progrès et innovations incroyables nés en un siècle. Le projet sera l'occasion de raconter le futur comme une continuité. TARMAQ valorisera cette continuité de la riche histoire aéronautique régionale.

L'Association de préfiguration a pour objet de préfigurer la future Cité des Savoirs Aéronautiques et Spatiaux, en assurant les différentes études nécessaires jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle de la Cité.

Feuille de route 2020 / 2021 :

L'association de préfiguration Tarmaq s'est fixée comme feuille de route 2020-2021 les axes suivants :

- accompagner la mise en œuvre du volet foncier, affiner la programmation immobilière et son phasage ; une convention quadripartite entre l'Établissement public foncier (EPF), la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac a été établie en 2019 pour contribuer à assurer la maîtrise foncière du terrain d'assiette du projet TARMAQ. Un travail sur la programmation a été engagé et se poursuivra en 2021 ;
- lancer le fonds de dotation ;
- affiner le modèle économique, les scénarii de financement et le phasage de l'investissement ; initier les premières actions à même de préfigurer les sources de revenus de la phase d'exploitation ;
- affiner les contenus et activités de TARMAQ et mettre en œuvre les partenariats stratégiques nécessaires pour les déployer ;
- Préfigurer un premier chantier d'insertion autour de la déconstruction
- communiquer et faire vivre le projet dans sa phase de conception.

Le budget pour les 16 premiers mois (septembre 2020 à décembre 2021) de l'association de préfiguration est estimé à 981 218€ TTC. La participation prévisionnelle de Mérignac est estimée à :

- 49 061€ sous forme de subvention d'investissement

	TOTAL 16 MOIS	
Recette TTC		
Subvention 16 MOIS	TOTAL	
Région Nouvelle Aquitaine	588 731 €	
Bordeaux Métropole	294 365 €	
Ville de Mérignac	49 061 €	
Cotisations et versements privés	49 061 €	
Total	981 218 €	

Il est proposé à la Ville de Mérignac de subventionner l'Association de préfiguration TARMAQ à hauteur de 49 061 euros pour les exercices 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-076 du 16 juillet 2020 portant adhésion à l'Association de préfiguration du projet Tarmaq,

Considérant l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 7 décembre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention à l'association de préfiguration du projet TARMAQ à hauteur de 49 061 € ;

ARTICLE 2 : d'approuver les termes de la convention telle que proposée ci-jointe ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association de préfiguration du projet Tarmaq.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTION : Groupe Europe Ecologie Les Verts

Ne prennent pas part au vote : M. ANZIANI-Mme RECALDE-Mme NEDEL-M. RIVIERES

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 16 décembre 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a horizontal line that extends to the right.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 17 décembre 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.